

Challenge National Équip' Athlé

PRÉAMBULE

L'objectif du Challenge National Équip' Athlé est de

1. Proposer aux benjamins, minimes et cadets **une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année scolaire.**
2. Affirmer le **caractère ludique** de l'athlétisme en sortant du système pyramidal, *les finales nationales servant seulement à valoriser la compétition aux yeux des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national à certains de nos minimes et cadets.*
3. Fonder **une démarche collective.**
4. Développer **un athlétisme de proximité accessible** à tous les clubs quels que soient leurs effectifs.

1501 Nature de la Compétition

1501.1 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale du Challenge National Équip' Athlé. Elle délègue aux Ligues Régionales (qui peuvent déléguer aux Comités Départementaux) l'organisation des tours qualificatifs. **Elle délègue aux Conseils Interrégionaux l'organisation des finales B.**

1501.2 Le Challenge National Équip' Athlé sera organisé conformément aux différents Règlements de la FFA. C'est une compétition par équipe de 4 à 6 athlètes comprenant une phase qualificative à 2 tours, **une finale nationale A pour les minimes et cadets et une finale B décentralisée pour les équipes minimes suivantes et pour les benjamins.**

1501.3 Seules les catégories Benjamins, Minimes et Cadets peuvent participer au Challenge National Équip' Athlé. Chacun participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).

1502 Épreuves

1502.1 La finale nationale A du Challenge National Équip' Athlé se déroulera sur deux journées. Les finales B se dérouleront sur une journée.

1502.2

- *Programme des finales et du tour estival cf. Annexe 1.*
- *Programme du tour hivernal cf. Annexe 2.*

Pour la phase en salle qui ne pourra être organisée dans certaines ligues ou dans certains départements que dans un gymnase type C - 44 x 24 -, le programme sera pour les trois catégories : 30 m (ou 50 m), 30 m haies (ou 50 m haies), hauteur, longueur (ou penta bonds), poids (ou lancer de médecine-ball d'un poids équivalent). Dans la mesure où les compétitions peuvent se dérouler dans une salle adaptée, **il est impératif pour les cadets et, nettement préférable pour les minimes, d'utiliser le 50 m, le 50 m haies, la longueur et le poids.**

Annexe 1 REGISTRE DES EPREUVES Tour ESTIVAL EQUIP ATHLE

	ÉPREUVES BENJAMINS	ÉPREUVES BENJAMINES	ÉPREUVES MINIMES GARÇONS	ÉPREUVES MINIMES FILLES	ÉPREUVES CADETS	ÉPREUVES CADETTES
FAMILLES						
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m	50 m 100 m	100 m 300 m	100 m 300 m
HAIES	50 m haies de 65 à 76 cm	50 m haies de 65 à 76 cm	80 m haies 100 m haies 200 m haies	50 m haies 80 m haies 200 m haies	110 m haies 320 m haies	100 haies 320 haies
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m marche	1000 m 3000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 2000 m marche	800 m 1500 m 3000 m marche	800 m 1500 m 3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Javelot	Poids Javelot	Poids Javelot	Poids Javelot	Poids Javelot	Poids Javelot
LANCERS EN ROTATION	Disque Marteau	Disque Marteau	Disque Marteau	Disque Marteau	Disque Marteau	Disque Marteau
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 60 m	4 x 100 m	4 x 100 m

Annexe 2 REGISTRE DES EPREUVES Tour HIVERNAL EQUIP ATHLE

	ÉPREUVES
FAMILLES	
VITESSE	50 m 30 m (gymnase)
HAIES	50 m haies 30 m haies (gymnase)
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut Penta bonds départ arrêté (gymnase)
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Médecine ball lancer arrière

NB: 50 haies **BG/BF**: 5 haies **MG** 0.84 Int. 8.5 / **MF** 0.76 Int. 8 4 haies
Médecine-ball BF 2kg / BG, MF et CF 3 kg / MG 4 kg / CG 5 kg

1502.3 Challenges décernés :

- FINALE A
 - Deux pour les meilleurs clubs **masculins** en **minimes et cadets**
Deux pour les meilleurs clubs **féminins** en **minimes et cadettes**.
- FINALE B
 - Deux pour les meilleurs clubs **masculins** en **minimes et benjamins**.
 - Deux pour les meilleurs clubs **féminins** en **minimes et benjamins**.

1502.4 Règlements Techniques des épreuves.

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

1502.4.1 Composition des équipes

- a). Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum à 6 au maximum
- b) Pour tous les tours la composition devra être déposée avant le début du tour concerné.
- c) Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté.
- d) La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque tour.

Des équipes incomplètes ou mixtes (plusieurs clubs) peuvent être autorisées à concourir. Elles ne peuvent prétendre à une qualification.

1502.4.2 Participation individuelle

- a) Les athlètes disputent au plus un triathlon tels que définis pour les Pointes d'Or :

Triathlon Benjamin :

- une course, un saut, un lancer.

Triathlon minime ou cadet :

- **LIBRE** : une course, un saut, un lancer.
- **TECHNIQUE** : 2 concours, une course.
- **SPECIAL** : demi fond ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2^{ème} course, elle doit être inférieure à 200 m).

Pas de triathlon spécial lors du tour hivernal.

- b) Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres ou 4 x 100 mètres.

- c) Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 3. Le non respect de cette clause **c/** entraînera pour l'équipe la prise en compte de 2 performances au plus pour cette épreuve.

Pour le tour hivernal uniquement chez les benjamins et benjamines une équipe peut aligner 6 athlètes au poids.

- d) Le non respect du règlement des triatlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.

e) Si l'athlète participe à 2 épreuves :

- en minimes et cadets : interdiction de disputer 2 courses.

- en Benjamins (es) : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer

Le non respect de cette clause **e/** entraînera pour l'équipe l'annulation de l'une des 2 cotations concernées (la meilleure).

Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large lorsque le tour régional est **organisé sur 2 tours**, les athlètes peuvent participer à **une seule épreuve d'encadrement en plus de leur participation au Challenge EQUIP ATHLE.**

Si le tour est organisé sur une seule journée le nombre maximal d'épreuves individuelles est de 3 par athlète.

1502.4.3 Nombre d'essais

- Lancer et saut de distance : 4 essais par athlète.
- Hauteur et perche : 8 essais maximum par athlète. **Si le 8^{ème} essai est réussi il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1^{er} échec.**

1502.5 Jeune Juge

- a) Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA (compétition, encadrement ou loisir) des seules catégories **Benjamin, Minime ou un juge de catégorie Cadet**, mais celui-ci n'est pas obligatoirement de la même catégorie que son équipe.
- b) Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge certifié (titulaire d'une carte d'officiel scolaire – UGSEL / UNSS – ou ayant reçu une formation Départementale ou Régionale certifiée par le Département ou la Ligue concernée) sera crédité de **20** points pour son équipe. **S'il est de catégorie Cadet, il devra être au moins juge départemental ou avoir été jeune juge certifié.**

Cette cotation sera de **5** points pour un Jeune Juge non certifié **et pour un juge de catégorie cadet non validé.**

- c) Le Jeune Juge doit avoir officié réellement lors du tour concerné (et ne peut de ce fait marquer des points comme athlète lors de ce tour) et figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

1502.6 Cotations

- a) Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur 2009/2012, disponible en ligne sur le site FFA. Les épreuves non standard (30 m, 30 m haies, penta bonds, médecine-ball) sont cotées à la table éditée par la CNJ dernière version.
- b) Un abandon, une disqualification ou une performance nulle dans une épreuve individuelle entraîne une cotation de 1 point.
- c) Cotation des relais à la table, mais :
- Une faute entraîne le retrait de 5 points à la performance réalisée;
 - Deux ou trois fautes entraînent la cotation de 2 points
 - Un abandon entraîne la cotation d'un point.

Nota : Il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais

1502.7 Totalisation des cotations pour l'équipe

- **Tour hivernal**
4 familles : Sprint – Haies – Sauts – Lancers

1/ Prise en compte de **9 performances** 1 dans chacune des 4 familles soit sprint / haies / sauts / lancers + 5 meilleures performances suivantes.

Pas de demi fond / marche.

2/ Possibilité de doubler dans la même famille si on fait un triathlon.

- **Tour estival**
Les épreuves du tour printanier sont réparties en **7 familles** : vitesse, haies, demi-fond/marche, sauts de distances, sauts avec barres, lancers en translation (poids, javelot), lancers en rotation (disque, marteau) plus le relais.

Pour établir le classement, **12 performances** (1 par famille ; celle du relais plus les 4 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. **Il s'y ajoute éventuellement les points de jeune juge.**

L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

1503 Qualifications - Engagements

1503.1 32 équipes sont retenues pour participer à la **finale nationale A** de chacun des quatre challenges par catégorie soit les 23 meilleurs totaux régionaux plus les meilleurs totaux nationaux des équipes premières de clubs non qualifiés directement

1503.2 Des finales B Interrégionales pour les équipes **minimes** Masculins et Féminins non qualifiés en finale A et des finales interrégionales pour les équipes **benjamins** et **benjamines** seront organisées. La composition des finales B est laissée à l'initiative des Interrégions.

1503.3 La qualification pour la phase finale s'effectue d'abord par comparaison des **totaux du tour estival au niveau régional**.

Ainsi, pour chaque région et dans chaque catégorie (MINIMES M et F, CADETS, CADETTES, le 1^{er} club du tour estival est automatiquement qualifié pour la finale. (cf.1503.4).

La CNJ complète la liste des qualifiés **en comparant au plan national** les totaux des équipes premières **non qualifiés directement**.

1503.4 Les phases régionales comportent 2 tours : un hivernal en salle et un en plein air, estival. Chaque équipe **doit obligatoirement avoir été classée au tour hivernal (avec au moins 4 athlètes)** pour prétendre à la qualification pour une des finales.

1503.5 L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 2 tours à leurs comités départementaux ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.

Il appartient à chaque ligue régionale de VALIDER le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP ATHLE et d'en informer la CNJ en communiquant à celle-ci les coordonnées du responsable des compétitions concernées

1503.6 Le tour local estival en plein air **peut** se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour l'ensemble des deux journées.

Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip' Athlé.

Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.

1503.7 Le tour en salle se déroule sur un programme réduit et *ad hoc* pour que ce tour puisse être organisé au niveau de chaque département.

1503.8 Périodes d'organisation

La période d'organisation du tour hivernal s'étend du 1^{er} janvier au 31 mars, celle du tour estival s'étend du 1^{er} avril au 30 juin.

Les finales sont organisées en octobre.

Pour la finale nationale chaque athlète de l'équipe doit être présent lors du retrait des dossards et muni de sa licence avec photographie.

1504 Contrôle antidopage

Le contrôle antidopage s'exercera conformément aux directives du contrôle antidopage de la FFA.

1505 Dispositions diverses

Indemnisation

Selon les modalités de la circulaire financière définies pour les épreuves nationales par équipes.